

Questions au Feuilleton

LE RECOURS AUX SERVICES D'AVOCATS ET DE CABINETS
D'AVOCATS PAR LE CRTC

Question n° 2363—**M. O'Sullivan:**

Depuis 1972, quels sont les nom et adresse des avocats et cabinets d'avocats des circonscriptions électorales de a) Hamilton—Wentworth, b) Hamilton-Ouest, c) Hamilton-Est, d) Hamilton Mountain, e) Halton—Wentworth, f) Halton, g) Lincoln, h) St. Catharines, qui ont travaillé chaque année pour le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et, dans chaque cas, quel montant total a été versé?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de la Justice et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes m'informent comme suit: néant.

FONCTION PUBLIQUE—LES MAJORATIONS DE TRAITEMENT DES
CADRES DANS LES MINISTÈRES

Question n° 2541—**M. Robinson:**

Entre 1970 et 1977, quelle a été l'augmentation de traitement moyenne annuelle accordée aux chefs et adjoints de la Fonction publique?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): En réponse à la question de l'honorable député, il est entendu que les renseignements demandés portent sur le montant des augmentations des fourchettes de rémunération des sous-ministres et des sous-ministres adjoints pour chacune des années allant de 1970 à 1977. Le tableau I représente l'augmentation du milieu des fourchettes de rémunération des sous-ministres, en dollars et en pourcentage, pour chacune des années de 1970 à 1977. Les postes de sous-ministre adjoint sont classés au niveau des fonctionnaires supérieurs de direction ou assimilés. Le tableau II représente l'augmentation des fourchettes de rémunération des fonctionnaires supérieurs de direction, en dollars et en pourcentage, pour chacune des années de 1970 à 1977.

Tableau I

Chefs Date d'entrée en vigueur	Augmentation	
	\$	p. 100
1 ^{er} janvier 1970	2,280	6.86
1 ^{er} janvier 1971	3,054	8.65
1 ^{er} janvier 1971	2,850	7.38
1 ^{er} janvier 1973	3,716	9.03
1 ^{er} avril 1974	4,045	8.98
1 ^{er} avril 1975	4,050	8.56
1976	Aucune augmentation	
1977	Aucune décision n'a été prise concernant le cinquième Rapport du Groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction dans la Fonction publique.	

Tableau II

Augmentation du milieu des fourchettes de rémunération des fonctionnaires supérieurs de direction, en dollars et en pourcentage, pour les années 1970 à 1977.

	SX-1		SX-2		SX-3		SX-4	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
1970	1,250	5.9	1,000	4.3	1,000	3.8	1,500	4.9
1971	1,250	5.6	1,750	7.1	2,250	8.3	2,500	7.8
1972	1,250	5.3	1,750	6.7	2,250	7.7	2,500	7.2
1973	1,750	7.0	2,250	8.0	2,750	8.7	2,750	7.4
1974	2,250	8.4	2,750	9.1	3,250	9.5	3,250	8.2
1975	3,000	10.3	3,500	10.6	4,000	10.7	4,500	10.5

[M. Poulin.]

Les traitements réels sont bloqués depuis le 18 décembre 1975. Il ne s'est produit aucun changement dans les fourchettes en 1976 ou 1977. De 1970 à 1973 inclusivement, les changements dans les fourchettes de rémunération entraient en vigueur le 1^{er} janvier. En 1974 et 1975, la date d'effet était le 1^{er} avril.

LES FONDS AFFECTÉS ET LES FONDS DE BANDES GÉRÉS PAR LES
BANDES INDIENNES

Question n° 2751—**M. Smith (Churchill):**

1. A combien évalue-t-on les fonds affectés et ceux des bandes qui doivent être gérés par les bandes indiennes pendant la présente année financière et quelle sera l'augmentation par rapport à 1976-1977?

2. Lorsqu'une bande prend à sa charge un programme, le Ministère conserve-t-il les années-hommes et ces dernières sont-elles redistribuées et, dans l'affirmative, pourquoi conserve-t-on ces années-hommes plutôt que de libérer les fonds affectés à ces postes et destinés à la bande?

M. B. Keith Penner (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. En ce qui a trait aux fonds affectés gérés par les bandes, le budget de dépenses de 1977-1978 indique 165.7 millions de dollars; en 1976-1977, les dépenses s'élevaient à 143.7 millions. L'augmentation au cours de 1976-1977 est évaluée à 22 millions. Une somme supplémentaire de 9.1 millions a été engagée en 1976-1977 pour le P.S.E.H., géré par les bandes; on ne dispose d'aucun chiffre pour 1977-1978. Les fonds de bandes gérés par les bandes se chiffraient à 47.5 millions en 1976-1977. Les données se rapportant à l'année 1977-1978 restent inconnues.

2. Dans bien des cas, la décision de céder à une bande la gestion d'un programme particulier administré précédemment par le ministère est prise en fonction de chaque bande considérée individuellement. C'est-à-dire que l'on fait une analyse individuelle de la capacité de chaque bande de gérer un programme. Si certaines bandes, mais non toutes les bandes, assument la responsabilité d'un programme particulier, l'effet net sur l'ensemble de la charge de travail du ministère est marginal. Il faut également noter que bien souvent le genre de travail et non son volume est touché par ce changement. Dans bien des cas, les activités quotidiennes diminuent, mais le ministère doit effectuer un plus grand contrôle. La charge de travail globale qui en résulte ne diminue pas de façon considérable. Au cours des quelques dernières années, le Programme des Affaires indiennes a ramené son nombre total d'années-hommes de 6,878 à 6,021 tout en augmentant le nombre d'employés de certains programmes et en diminuant d'autres.

● (1210)

[Traduction]

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.